

---

## séance ordinaire du Conseil Communal du 29.03.2021

*Présidence : Barbara Rochat*

### **Procès-verbal**

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 14.12.2020
3. Démission du CC de Christine Menétrey groupe Entente Montaine, assermentation de Monsieur Bernard Stettler
4. Préavis 01/2021 Adhésion à l'association Jorat parc naturel.
5. Réponse au postulat « pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs »
6. Préavis 02/2021 – Construction de collecteurs EU/EC 2021 et 2022
7. Jean-Marie Urfer « Projet de modifications du règlement du Conseil concernant les art. 40 al.5 et 69 se référant aux rapports de commissions »
8. Communication municipalité
9. Communication de la Présidente et du Bureau
10. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Sont excusés :** Myrèle Knecht, Elisabeth Corbaz-Schwarz, Michel Chardonens

**Sont présents :** 62 conseillères et conseillers

### 1. Approbation de l'ordre du jour 29.03.2021

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

#### Modifications dès le point 4

- Démission de Madame Manuela Schlatter pour la fin de la législature

#### Point 5

- Démission de Monsieur Olivier Descloux de la commission de Gestion et de la commission consultative d'Urbanisme
- Démission de Monsieur Philippe Vaucher de la commission de finance
- Nomination des nouveaux conseillers aux commissions mentionnées ci-dessus

**La numérotation est décalée en fonction.**

**Pas d'autres modifications de l'ordre du jour demandée**

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 14.12.2020

La Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **Le PV est accepté avec une abstention**

### 3. Démission du CC de Madame Christine Menétrey groupe Entente Montaine, assermentation de Monsieur Bernard Stettler

La Présidente annonce la démission datée du 15 décembre 2020 de Madame Christine Menétrey Conseillère communale de l'Entente Montaine.

- La Présidente donne lecture du courrier.

Le Bureau du Conseil a pris acte avec regret de cette démission et remercie Madame Menétrey pour le travail accompli au sein du Conseil ainsi que lors des diverses commissions ad'hoc auxquelles elle a participé. La Présidente lui souhaite une bonne continuation.

La Présidente présente la candidate au siège vacant de l'Entente Montaine, Monsieur Bernard Stettler, domicilié au Chemin du Rionzi 17. Il est inscrit sur les listes des candidats de l'Entente Montaine aux élections communales de 2016, ce candidat respecte les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des droits politiques) et les conditions de fond de l'art. 67 de la LEDP. Rien ne s'oppose à sa nomination.

La Présidente demande au candidat bien vouloir confirmer sa candidature de Conseiller Communal pour la suite de cette législature 2016/2021.

- **Monsieur Bernard Stettler le confirme.**

Le Candidat est appelé devant la tribune. L'Assemblée est également priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle. A l'appel de son nom le candidat lève la main droite et dit "Je le promets"

"Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics. D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

- **Monsieur Stettler, lève la main droite et dit « Je le promets »**

L'Assemblée applaudit son nouveau membre qui va prendre place de plein droit au sein du Conseil.

#### **4. Démission du CC de Madame Manuela Schlatter groupe UDC**

La Présidente annonce la démission datée du 28 mars 2021 de Madame Manuela Schlatter Conseillère communale du groupe UDC pour la fin de la législature.

- La Présidente donne lecture du courrier.

Le Bureau a pris acte avec regret de cette démission et remercie Madame Schlatter pour le travail accompli au sein du conseil ainsi qu'aux diverses commissions ad'hoc où elle a siégé. Nous lui souhaitons le meilleur dans sa vie familiale et professionnelle.

Madame Schlatter va terminer son mandat, élue pour la prochaine législature, la Présidente tenait à faire part au Conseil de sa décision. Aucune nouvelle assermentation ne sera faite, celle-ci sera faite lors des assermentations du 1er juillet 2021.

#### **5. Démissions des commissions de Gestion, CCU et des Finances**

Suite à l'élection à la Municipalité, Monsieur Olivier Descloux du groupe PLR a annoncé sa démission à la Commission de Gestion ainsi qu'à la Commission Consultative d'Urbanisme. La Présidente le remercie pour tout le travail effectué au sein de ces deux commissions et lui souhaite un bel avenir au sein de l'exécutif.

Monsieur Marc Maillard annonce les noms des remplaçants pour le groupe PLR.

- Monsieur Olivier Weber accepte sa nomination à la Commission de Gestion
- Monsieur David Richard accepte sa nomination à la CCU

Monsieur Philippe Vaucher du groupe de l'Entente Montaine a également annoncé sa démission de la Commission des Finances. La Présidente le remercie pour tout le travail fourni au sein de la Commission des finances, nous lui souhaite également une bonne continuation au sein de l'exécutif.

Monsieur Yann Muller annonce le nom du remplaçant pour le groupe de l'Entente Montaine.

- Monsieur Jean-Pascal Blanc accepte sa nomination à la Commission des Finances

Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

La Présidente félicite et remercie ces membres pour leur engagement.

**6. Préavis 01/2021 Adhésion à l'association Jorat parc naturel**

La Présidente invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

➤ **Monsieur Michel Gaillard donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

**Intervention** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal donne quelques informations complémentaires : La procédure en cours se nomme « Décision de classement de la zone centrale ». La Ville Lausanne a demandé au canton de mettre en route cette procédure. Pour les 440 hectares, ainsi que prévu dans l'ordonnance sur les parcs, la réglementation spécifique est mise à l'enquête publique par le Canton. Le document de classement compte 4-5 pages et précise les buts, notamment le taux de biodiversité. Un élément intéressant à relever est que cette décision de classement prévoit la mise en œuvre d'une commission de suivi dont les membres sont nommés par le département avec notamment un représentant des communes. Le rôle de cette commission est de suivre ce qui se passe dans ce parc et de faire des recommandations sur les éventuels problèmes particuliers pour les résoudre. Les restrictions liées au parc ont fait l'objet de nombreuses discussions dont la suppression de certains chemins, il n'y a en a finalement peu de supprimés. Le travail effectué avait pour but de pénaliser un minimum les déplacements dans cette zone tout en laissant suffisamment de place à la biodiversité. En ce qui concerne les conclusions de la commission qui regrette qu'il n'y ait pas eu d'études d'impacts dans des projets similaires, il n'y a que deux parcs comparables en Suisse, la contrainte principale étant d'être proche d'une grande ville. Voir le site sur l'intranet communal pour plus d'informations. Concernant les coûts, le budget est de CHF 740'000 par année en moyenne, la commune met CHF 1.- par habitant. Le canton de Vaud met CHF 140'000 et la confédération CHF 370'000, dont pour l'ensemble des communes le montant sera de CHF 160'000. Montants qui permettent de financer quelques postes de travail et de la recherche et la maintenance d'un site internet de qualité. Concernant la crainte de certains agriculteurs, le plan de classement prévoit les exceptions nécessaires. Pour ce qui est des garanties quant au pouvoir des communes, le comité est composé de 3 membres. La commune de Lausanne est la commune territoriale et a 2 représentants et 1 représentant pour les communes associées. La possibilité qu'a la commune est de démissionner cette commission.

La discussion est ouverte

**Question** Monsieur Bertrand Martinelli demande puisque l'adhésion passe par le Conseil, la démission passe-t-elle aussi par le Conseil ?

**Réponse** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal est pris de court. Pour ce qui concerne Jutavac, le Conseil avait effectivement validé l'adhésion. Pour ce qui est de la démission, il fallait aller vite pour respecter les délais. Dans le cas présent cela n'a pas d'importance, l'Assemblée ayant décidé de dissoudre l'association qui avait d'autres buts que la nouvelle. La Municipalité a décidé cette démission, le budget étant reconduit, mais les buts pour la Commune du Mont n'étaient plus dans la nouvelle association. Pas de réponse formelle à la question.

**Intervention** Monsieur Bertrand Martinelli relève que selon lui, si le Conseil valide l'adhésion, il devrait également valider la démission

**Intervention** Monsieur Richard Nicole remarque que Jutavac est un « machin » qui ne répond plus aux objectifs et il a l'impression que cette nouvelle association est un nouveau « machin » qui ne correspond pas à 1 seul m2 du territoire communal. Il est dit qu'on pourra participer à des activités qu'à priori on peut déjà faire maintenant. M. Nicole relève qu'une étude avait été promise que qu'elle n'a jamais été reçue et il craint qu'adhérer ne nous oblige qu'à cotiser mais pas à vraiment plus, c'est pourquoi il recommande au Conseil d'être prudent.

**Réponse** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal souligne que Jutavac n'était pas un « machin » mais justement une association pour le projet pour vérifier l'opportunité de la création de ce parc ainsi que permettre des échanges entre commune du Jorat et le développement régional et a permis de recevoir un financement de la Confédération dans la mesure où il y a un intérêt national pour ce type de parc. Le changement d'association s'inscrit dans un projet concret et a pour but la gestion du parc. Le plan de classement donne la possibilité d'intervenir en cas de problèmes, tels que le bostritch ou les sangliers ; pour agir il vaudra alors mieux être dans l'association.

La parole n'est plus demandée.

**Le préavis 01/2021 est mis au vote.**

- **Le préavis 01/2021 est accepté**  
Acceptent : 43  
Refusent : 9  
Abstentions : 8

**7. Réponse au postulat « pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs »**

La Présidente invite la Rapportrice à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Madame Monica Roulin donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

**Intervention** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal donne quelques informations un énorme travail a déjà été fait, au niveau de la forêt « cultivée », petites tâches distribuées un peu partout, ainsi qu'au niveau agricole. La commune se concentre sur le territoire bâti où les gens ont moins de connaissances sur les éléments de biodiversité. Du travail a été fait sur le site internet dans la partie espaces verts ainsi que par le biais du journal des 4 coins du Mont. Le but est surtout de sensibiliser la partie urbaine de la commune, dans la partie forêt et agricole beaucoup de choses sont déjà faites par des professionnels.

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée.

- **La réponse de la Municipalité, le postulat est classé à l'unanimité**

**8. Préavis 02/2021 – Construction de collecteurs EU/EC 2021 et 2022**

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Monsieur Antoine Chamot donne lecture d'un reflet des débats et la conclusion du rapport de la commission ad'hoc**

La Présidente invite le Rapporteur à lire le rapport de la commission des finances.

- **Monsieur Cédric Mottier donne lecture des éléments essentiels et de la conclusion du rapport de la commission des finances.**

La discussion est ouverte

La parole n'est pas demandée.

**Le préavis 02/2021 est mis au vote.**

- **Le préavis 02/2021 est accepté à une large majorité et 3 abstentions**

**9. Jean-Marie Urfer « Projet de modifications du règlement du Conseil concernant les art. 40 al.5 et 69 se référant aux rapports de commissions » 2022**

La Présidente invite le Vice-Président à communiquer sa proposition de modification.

Préambule de Monsieur Jean-Marie Urfer, Vice-Président en parallèle à la réflexion sur un changement de pratiques, dans la mesure où une modification du règlement s'avère nécessaire, la réflexion s'est élargi à un autre point du règlement. L'idée étant de voir s'il y a un intérêt préalable du Conseil d'amorcer ces changements

au règlement, processus assez lourd devant entre autres être validé par le Canton. Le premier point se réfère à l'article 40 qui traite des signatures des rapports. Le projet est de simplifier le processus actuellement contraignant qui nécessite la signature de tous. Le deuxième point se réfère à l'article 69 concernant la lecture en séance des rapports de commission, pour permettre plus de discussions après cette lecture, d'éviter la lecture in extenso et ne lire qu'un reflet des débats de la commission ou la conclusion. L'entier de la lecture est toujours possible sur demande d'un tiers des conseillers.

➤ **Monsieur Jean-Marie Urfer évoque les deux propositions de modifications**

Article 40 – signatures des rapports uniquement par le Président et le Rapporteur

Article 69 – lecture en séance uniquement la conclusion et le reflet des débats des rapports de commission

La discussion est ouverte

**Intervention** Monsieur Olivier Maggioni félicite et remercie le Vice-Président pour cette proposition et trouve que ce sont deux excellentes propositions.

**Question** Monsieur Daniel Besson demande, comme il y a 2 points, le Conseil votera-t-il sur les deux points ?

**Réponse** Jean-Marie Urfer précise qu'il n'y aura un vote que sur les points qui touchent le règlement (signature et lecture), l'autre, concernant le changement d'habitudes à l'ouverture des séances sera traité par une communication de la Présidence et du Bureau.

**Intervention** Monsieur Olivier Descloux relève, pour prendre de l'avance au niveau du règlement, d'évoquer la possibilité d'introduire la notion de signatures électroniques qualifiées ce qui permettrait d'avoir une transmission des rapports entièrement digitalisée.

**Intervention** Monsieur Richard Nicole se déclare favorable à une simplification, a toutefois un bémol sur l'article 40, alinéa 5, dans la mesure où lors de la rédaction d'un rapport certaines formules sont modifiées. Il sera important de s'assurer que tous les membres sont parfaitement d'accord sur le rapport final.

**Intervention** Monsieur Christophe Blanc en réponse à Monsieur Nicole, il faut que les règles de fonctionnement prévoient que la signature n'intervient que quand tous les commissaires ont donné leur OK formel sur le rapport final.

**Question** Monsieur Cédric Mottier aimerait être sûr de comprendre l'esprit de la modification. Pour la signature, l'idée est d'avoir deux signatures ou si il s'agit du Président et rapporteur une signature suffit ?

**Réponse** du Vice-Président, le Président Rapporteur pourra signer seul

**Intervention** Monsieur Marc Maillard remercie le Bureau pour les propositions en particulier pour les simplifications. En revanche ne soutient pas et invite le conseil à le suivre sur le point de la lecture des rapports en séance, ce choix est de la compétence de la commission elle-même. Actuellement dans le règlement la possibilité de ne lire que les conclusions existe. Et relève son constat depuis les nombreuses années où il siège au Conseil, souvent les débats et interventions sont limitées en séance et que les seules informations qui sont restituées sont celles contenues dans le rapport de la commission ad'hoc. S'oppose à ce que figure dans l'article 69 la modification proposée par le Bureau. Pour la forme, cette modification obligerait la Présidence du Conseil de demander à chaque fois si 1/5 des membres souhaitent la lecture du rapport in-extenso et procéder à un vote ou à un décompte. Ensuite, en acceptant cette modification, la Commission serait dépossédée de sa prérogative de choisir le mode de restitution ainsi que éléments non verbaux de sa communication. Un autre aspect pourrait être le fait que la prise de parole du ou de la Conseillère ne s'exprime et ne se présente à ses pairs qu'à cette occasion. Occasion également de se sentir vivre sa fonction. Pour toutes ces raisons propose de refuser la modification de l'article 69 du règlement du Conseil communal.

**Intervention** Monsieur Olivier Descloux dépose un amendement pour l'article 40 alinéa 6 « *les signatures qualifiées sont autorisées pour la signature des rapports* »

**Question** Monsieur Richard Nicole demande si les deux articles sont dissociés pour le vote ?

La Présidence reviendra avec une proposition.

**Intervention** Monsieur Marc Maillard souhaite avoir des informations sur la signature électronique qualifiée

**Réponse** Monsieur Olivier Descloux précise que la signature manuscrite scannée n'est pas qualifiée, elle passe par processus de certification, par un tiers qui garantis l'authenticité de la signature, ceci pour éviter les falsifications depuis qu'il a été signé.

**Question** Monsieur Christophe Corbaz demande si le vote est sur le principe uniquement ?

**Réponse** Monsieur Jean-Marie Urfer c'est juste, c'est un vote de principe, il y aura un préavis présenté par la Municipalité qui pourrait également contenir d'éventuelles autres mises à jour nécessaires.

**Question** Madame Valérie Moreno demande au sujet les signatures électroniques qualifiées si tous les commissaires signeraient avec cette signature électronique qualifiée ou ce ne seraient que le Président et le rapporteur ?

**Réponse** Monsieur Olivier Descloux signale que dans sa proposition les signatures électroniques sont autorisée mais ne remplacent pas les signatures manuscrites.

#### **Vote sur l'amendement de l'article 40, nouvel al. 6**

*« Les signatures électroniques qualifiées sont autorisées pour la signature des rapports »*

- **L'amendement est accepté avec 2 refus et 6 abstentions**

#### **L'article 40 alinéa 5 ; ajout d'un alinéa 6 est mis au vote**

La Présidente donne lecture de l'article actuel.

- **La modification de l'Article 40 est accepté avec 5 abstentions**

#### **L'article 69 est mis au vote**

La Présidente donne lecture de l'article actuel et de la proposition de modification.

- **La modification de l'Article 69 est accepté**

Acceptent : 31

Refusent : 19

Abstentions : 11

#### **La transmission à la Municipalité de la demande de modifications telle qu'amendée est mise au vote**

La Présidente donne lecture de l'article actuel et de la proposition de modification.

- **La transmission à la Municipalité de cette demande de modifications amendée est mise au vote est accepté e**

Acceptent : 52

Refusent : 0

Abstentions : 10

### **10. Communications de la Municipalité**

La Municipalité a publié ses communications sur le site réservé.

**Intervention** Monsieur Christian Menétrey, Municipal indique au sujet des réservations pour les salles qui se faisait par écrit, désormais cela ce fait uniquement en validant par un vu. Le seul document papier sera la facture. De nouvelles salles sont à disposition de la population telles que la salle de paroisse et le foyer de la grande salle qui a été rénovée. Concernant les réservations , désormais, il est possible de réserver à l'heure pour toutes les salles. Cela s'effectue exclusivement au service des bâtiments, également pour les sociétés locales, sur le site

internet avec un code. Autre information, d'ici la fin de la semaine il y aura un centre de test covid dans cette salle, qui pourra être également utilisée comme centre de vaccination.

La Présidente lis la communication de la Municipalité au sujet du préavis 05/2020 « route de Lausanne aval verger » ainsi que sur le label « le Mont commune en santé ». Ces communications se trouvent sur le site communal.

**Question** Madame Yolanda Muller Chabloz remercie la Municipalité mais aimerait bien avoir plus d'informations sur le label et les mesures.

**Réponse** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic signale que cela sera fera dans une autre communication

**Intervention** Monsieur Michel Amaudruz annonce aux membres du Conseil (présents et futurs) la séance de martelage le mercredi 15 juin 2021 à 15 heures et précise qu'elle ne sera pas considérée comme une séance de commission.

**Intervention** Madame Laurence Muller Achtari donne réponse à M. Martinelli concernant la loi sur les communes art. 112, l'adhésion doit passer par le Conseil par le biais des statuts et ceux-ci dans leur article 115 prévoient les conditions du retrait.

## 11. Communications de la Présidence et du Bureau

La Présidente passe la parole au vice-président.

**Intervention** Monsieur Jean-Marie Urfer, Vice-Président revient sur le protocole d'ouverture des séances de commissions. Le souci était de savoir qui avait l'autorité d'ouverture des commissions. L'objectif est qu'il y ait un Président d'ouverture désigné en même temps que la désignation des commissaires. L'un des représentants du groupe président de la séance aurait la charge d'ouvrir la séance ainsi que la mise en discussion pour la nomination du ou de la Président-e de la séance, à priori ce serait cette personne qui prendrait la présidence, par défaut. Demande son avis au Conseil par un vote consultatif. L'idée d'arriver avant la fin de la législature est de tester la formule.

**Intervention** Monsieur Jean-Charles Fresquet comprend le souci de simplification et le partage. Néanmoins il retrace l'historique des séances qui compte environ 15-16 préavis et quelques postulats, ce qui devrait faire environ 10 heures de travail par année ne nécessite pas de devoir être supprimé. Le ou la Président-e est le premier citoyen de la commune et accompli une tâche indispensable pour garantir le bon fonctionnement de l'institution. La présence d'un-e Président-e peut également rassurer les nouveaux conseillers et permettre de fixer le cadre et également parer et décider en cas d'imprévu. La fonction de Président-e est soumis à un certain formalisme et tout vouloir simplifier n'est pas gage d'une bonne gouvernance. Encourage le Conseil à refuser cette modification.

**Intervention** Monsieur Marc Maillard relève que si dans le règlement, il est stipulé que le nombre de commissaire doit être réparti en fonction des groupes, le bureau a fait en sorte que les présidences soient le plus équitablement réparti. Le fait que le Bureau décide actuellement à qui ira la Présidence garanti cette équité. Qu'en sera-t-il avec le nouveau mode de faire si le représentant prévu est absent ou ne souhaite pas la Présidence ?

**Réponse** Monsieur Jean-Marie Urfer signale que bureau continuera à désigner le groupe qui prendra la présidence, la commission désignera le Président de séance. Il faudra définir plus précisément les modalités pour les situations particulières.

- **Vote consultatif** « changement de pratique d'ouverture de commission à d'hoc, en test jusqu'à la fin de la législature » **accepté à la majorité**  
Acceptent : 38  
Refusent : 12  
Abstentions : 11

**12. Propositions individuelles et divers"**

**Question** Monsieur Yann Muller questionne Monsieur Menétrey au sujet des tests Covid qui ont lieu au Mont, sont-ils gratuits ? Selon quelles conditions ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal signale que le test rapide est gratuit en apportant sa carte d'assuré, le test PCR (avec attestation) est payant. Monsieur Menétrey attend confirmation pour que tout soit réglé pour la mise en route du centre dans la salle du Petit-Mont.

**Question** Madame Valérie Moreno demande si le remboursement par l'assurance est hors franchise ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond que c'est hors franchise et que c'est remboursé en plein.

**Question** Monsieur Daniel Besson demande d'une habitante concernant le collectif 52, le sujet est-il toujours d'actualité pour la Municipalité ?

**Réponse** Madame Laurence Muller Achtari, Municipale répond que l'enquête a suscité de vives réactions dans le quartier (100 oppositions) et le projet a été retourné au porteur en vue d'obtenir de nouveaux développements et orientations. Une communication sera faite dans le 4 coins en temps utile.

**Question** Madame Catherine Roulet évoque le bruit qui court sur le fait que l'Auberge Communale ne rouvrira pas suite aux mesures actuelles, qu'en est-il ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal signale qu'un sursis concordataire est en cours. La Municipalité soutient le restaurateur auprès de l'instance concernée. En principe l'auberge réouvrira le moment venu.

**Question** Monsieur Jean-Charles Fresquet évoque une demande de sponsoring qu'il a reçu sur son mail professionnel pour un projet de biodiversité du Mont qui évoque la mise à disposition par la municipalité d'une parcelle de 325 m2 derrière le congélateur communal. Souhaite connaître les critères d'attribution d'une mise à disposition d'une parcelle communale, de plus située en zone villa, et aimerait savoir comment l'information d'une telle possibilité a été diffusée par l'exécutif. Les Montains ont-ils été informés d'une telle possibilité ?

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond que la Municipalité n'a pas de critères pour la mise à disposition de terrains. Pour ce groupe de travail, le groupe a mis la charrue avant les bœufs. Il fait partie de l'association Quartiers solidaires et sont considérés comme une société locale et donc prioritaires. Il a pris contact avec le groupe biodiversité de la commune, Madame Bovay et Monsieur Porchet en demandant si un terrain pouvait être mis à disposition. Le service a déterminé que ce terrain, précédemment à disposition d'un précédent tenancier de l'auberge pouvait être proposé. La Municipalité a donné effectivement donné un feu vert de principe, le service des bâtiments a validé la proposition du groupe de travail, le projet devra passer par le service de l'urbanisme pour les travaux qui seront effectués avec des autorisations à définir. Le projet devra permettre à la Municipalité de faire des modifications et récupérer le terrain au besoin.

**Intervention** Monsieur Jean-Charles Fresquet relève que la réponse a été qu'il n'y avait pas de critères d'attribution. Concernant la durée qui est mentionnée comme éphémère, un courrier signé par le chef de service et la déléguée à l'environnement stipule textuellement « *nous sommes confiants quant à la qualité de l'avant-projet et nous pouvons offrir notre soutien sous forme de conseils, ainsi que la pérennité du jardin naturel ...* » ce qui est en contradiction avec l'assertion précédente qui dit que la commune peut récupérer le terrain en tout temps.

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond qu'effectivement ces points devront être réglés dans la convention.

**Intervention** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal en complément groupe « jardinons » a entendu parler d'une action de l'alliance vaudoise pour la nature qui proposait une attribution sous forme de concours et ont voulu saisir cette occasion pour déposer une candidature.

**Question** Madame Monica Roulin souhaite connaître la politique de la Municipalité concernant le châtaigner notamment sur les déchets sauvages ainsi que sur les passages de la police le week-end.

**Réponse** Monsieur Christian Menétrey, Municipal l'agex passe tous les jours contrôler et nettoyer, 4 poubelles ont été posées sur la place à grillades. La police et la gendarmerie passe aussi régulièrement. La Municipalité fait au mieux pour que la propreté soit maintenue.

**Intervention** Monsieur Jean-Charles Fresquet concernant l'UAPE des concitoyens ont reçu, le 2 mars un courrier annonçant l'ouverture d'une nouvelle UAPE-APEMS d'une capacité de 50 nouvelles places pour la prochaine rentrée 2021. Quelle sera l'influence de cette ouverture sur les capacités d'accueil du réseau et cela remet il en cause la structure d'accueil de la Clochette ?

**Réponse** Monsieur Philippe Somsy, Municipal répond qu'il n'a y pas beaucoup d'informations sur cette UAPE privée, diverses démarches sont encore à conclure avec le Canton et l'OAJE pour les autorisations d'ouverture. Le cas échéant, elle absorbera les listes d'attente. Ne pense pas que cela aura une incidence importante.

**Intervention** Monsieur Marc Maillard souhaite interroger la Municipalité sur la suppression des cartes journalières CFF. Le 82% des cartes disponibles en 2019 ont été vendues. En 2023 elles seront abandonnées, pour quelle offre de remplacement ? Il s'agira probablement d'une offre proposée en ligne, qui pénalisera ceux qui n'ont pas de smartphone adéquat ou qui n'est pas à l'aise avec le système. l'UCV a entrepris des démarches auprès de cette organisation et des CFF pour obtenir une autre approche. La question est est-ce que la Municipalité va soutenir cette démarche auprès de l'UCV ou prévoit autre chose pour pouvoir toujours proposer quelque chose à sa population ?

**Réponse** Monsieur Jean-Pierre Sueur signale que l'association Lausanne région a écrit une lettre le 16 mars en soutien à cette démarche. La réponse reçue ce jour de la part d'alliance swisspass qui gère la prestation des cartes journalières a confirmé que celle-ci disparaîtra en 2023 notamment parce que les communes font du déficit avec ces cartes journalières, ce qui est de leur choix pour soutenir leur population, d'autre part il y aurait un « trafic de cartes » entre personnes de différentes communes, ce qui peut effectivement exister mais qui n'est pas significatif. Le Syndic prendra contact avec le signataire de ce courrier pour voir ce qui peut être fait.

La parole n'est plus demandée

**Contre appel** : Sébastien Gremion est présent

**La prochaine séance aura lieu le 17 mai 2021, la Présidente clôt la séance à 22h40.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 mai 2021

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Barbara Rochat



La Secrétaire



Nathalie Penso